

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 14 février 2023, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté les règlements suivants :

RÈGLEMENT NUMÉRO 902-23

« Règlement modifiant le règlement numéro 1A-82 tel qu'amendé concernant la circulation et la sécurité publique »

RÈGLEMENT NUMÉRO 903-23

« Règlement modifiant le règlement numéro 828-18 tel qu'amendé concernant l'administration des finances et déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses »

RÈGLEMENT NUMÉRO 1008-00-38

« Règlement modifiant le règlement numéro 1008-00 tel qu'amendé concernant la circulation, le stationnement et la sécurité publique »

RÈGLEMENT NUMÉRO 2015-05

« Règlement modifiant le règlement d'administration des règlements d'urbanisme numéro 2015-00 tel qu'amendé de façon à modifier la tarification »

Les présents règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance de l'un ou l'autre des règlements peut le faire en consultant le site internet de la Ville ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 15 février 2023



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière